

« *Solidairement tout est possible !* »

Nous voilà à nouveau réunis pour ce vingt-troisième (23^e) congrès de notre syndicat.

Avant d'écrire ce discours, j'ai pris le temps de relire tous les discours que j'ai rédigés depuis le premier congrès que j'ai présidé en 1987. Cette lecture m'a fait revivre des moments importants de notre histoire et de nos luttes, de notre évolution et aussi de moments plus sombres.

Rappelons-nous ce congrès de 1985 qui s'est tenu ici-même à Québec. C'est à ce congrès que les délégués m'ont confié le poste de président de notre syndicat qui, à l'époque, s'appelait la *Fédération des pompiers professionnels du Québec*. C'est également à ce même congrès que les délégués unanimement ouvraient la porte aux pompiers à temps partiel, c'était le début de la fin du corporatisme. Quelques années auparavant, nous avons commencé bien timidement à créer une structure de services, qui était jusqu'alors pratiquement inexistante. Avouons que les défis étaient de taille, mais combien exaltants. Il nous fallait en premier lieu devenir une organisation en mesure de donner aux membres tous les services qu'un syndicat national, digne de ce nom doit offrir, et ce, malgré une structure politique fédérative où les associations pouvaient se désaffilier n'importe quand et un système de cotisations syndicales qui frôlait le ridicule, considérant que plus une association affiliée

comptait de membres, moins elle payait de cotisations. En fait de solidarité, avouons que nous pouvions faire mieux!

Dans un deuxième temps, il nous fallait recruter les groupes de pompiers à temps partiel, alors que nous n'avions pour ainsi dire peu ou pas de moyens. Je peux affirmer aujourd'hui que nous l'avons fait. Comment ? Et bien c'est grâce au dévouement, à l'abnégation ainsi qu'au travail acharné de militants convaincus, que les pompiers, comme les autres catégories de travailleurs, ont pu se donner un véritable syndicat.

C'est d'ailleurs ce que nous avons concrétisé lors du congrès de 1989, où est né le *Syndicat des pompiers du Québec*, sur les cendres de la *Fédération des pompiers professionnels du Québec*, alors qu'encore une fois, les délégués ont unanimement adopté les nouveaux statuts et créé le *Syndicat des pompiers et pompières du Québec*. Remarquez que nous avons procédé un peu à l'envers. C'est-à-dire que nous avons bâti une structure de services efficace, pour ensuite créer la structure politique pour l'encadrer. Le thème de ce congrès de fondation du SPQ était « *Pour, par et avec les pompiers* » et je considère qu'il est plus que jamais d'actualité.

Il serait fastidieux de vous énumérer toutes les luttes que nous avons menées, souvent de front, durant toutes ces années. Permettez-moi tout de même d'en citer quelques-unes. Récupération de 1% et gel de conditions de travail chez les employés municipaux. Récupération de

6% récurrente avec arbitrage à défaut d'entente. Dans ce dossier précis, après de multiples rencontres avec le gouvernement dont plusieurs avec le premier ministre, nous avons réussi, avec l'appui de la *Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec* à minimiser les dégâts. Une seule section locale s'est rendue à l'arbitrage et la Ville s'étant fourvoyée, il n'y a eu aucune récupération. N'oublions pas ce que nous considérons une grande victoire, soit l'adoption en 2000 de la Loi sur la sécurité incendie. Depuis 1953 que nous réclamions des divers gouvernements une loi cadre, nous l'avons finalement obtenue. Elle n'est pas parfaite loin de là, mais considérant qu'avant il n'y avait rien, disons que nous en sommes fort heureux. Combien de rencontres avec les différents ministres, d'études, de discussions, de débats avant que le Conseil général dûment mandaté par le congrès adopte le mémoire que nous avons préparé afin que nous puissions le déposer et le défendre en commission parlementaire, toujours assistés et soutenus par la FTQ et son président.

À la même époque, le gouvernement Bouchard annonce qu'il entend procéder aux fusions municipales. Louise Harel, alors ministre des Affaires municipales, est responsable du dossier. Elle n'y va pas de main morte et entend utiliser le rouleau compresseur pour lourdement imposer les fusions. Encore de nombreuses rencontres avec les ministres et le premier ministre, après le dépôt des divers projets de lois. Nous constatons rapidement que le gouvernement entend utiliser la situation pour modifier le Code du travail à l'intérieur d'une loi relative aux fusions. C'est le branle-bas de combat. L'on nous enlève à toutes

fins pratiques notre droit à la libre négociation. Nous savons pertinemment que le gouvernement en profite pour « faire le ménage » à la grandeur du territoire, tout en ralentissant l'amélioration des conditions de travail chez les employés municipaux. D'une pierre deux coups, en somme.

Nous n'étions pas contre les fusions. Nous avons auparavant déposé un mémoire préconisant les regroupements! Pas des municipalités, mais bien des services d'incendies; surtout en région où bien souvent les petites municipalités n'ont pas les moyens de se doter d'un service efficace. Ce qui nous irritait particulièrement, c'était le fait que le gouvernement nous imposait, par le biais de ces fusions forcées, des obligations au niveau des accréditations syndicales, où dans certains cas des votes pour déterminer si le syndicat demeure en place, et qui représente qui. Nous avons vécu deux années à courir comme des fous à travers le Québec pour expliquer, convaincre, déposer les documents juridiques nécessaires, etc. Et toutes ces fusions se faisaient en même temps, avec en bout de ligne l'obligation de négocier avec la ville nouvellement constituée, comme s'il s'agissait d'une première convention collective, le tout à coût nul pour l'employeur. Malgré tout, avouons que l'effet des fusions a été favorable dans plusieurs municipalités. Que l'on pense entre autres à Longueuil, Lévis, Ville de Saguenay, etc.

Nous étions contre la façon dont le gouvernement a procédé aux fusions forcées, mais quand c'est fait, il faut vivre avec. L'on ne peut faire et

défaire une société à tout bout de champs. Toutefois, ce n'est pas ce que Jean Charest, lorsqu'il a été élu premier ministre, croyait : aberration totale, l'on défusionne, et tous peuvent constater quel bordel on a ainsi créé. Heureusement, les pompiers ne sont pas touchés, les services d'incendies demeurent un service d'agglomération géré par la ville centre.

Que dire également de notre implication quant à la formation professionnelle chez les pompiers. Depuis vingt ans que nous participons à tous les comités par l'intermédiaire du secrétaire général, Denis Dufresne, qui d'ailleurs, siège au conseil d'administration de l'École nationale des pompiers depuis sa création. Encore-là, nous avons obtenu la reconnaissance de la certification pour tous les pompiers à temps plein qui était en poste avant septembre 1998 ainsi que pour les pompiers à temps partiel qui avaient complété les neuf premiers modules.

Depuis le dernier congrès qui s'est tenu à Longueuil en 2004, nous n'avons cessé d'améliorer les services, entre autres par la conclusion d'une entente avec la firme Trudel-Nadeau, où nous bénéficions des services d'un avocat expérimenté, pour ne pas le nommer, Me Michel Derouet. En ce qui a trait à la formation syndicale, nous avons, en collaboration avec la FTQ et le Fonds de solidarité, offert des cours sur les régimes de retraite qui ont connu un franc succès. Nous avons également donné le cours de base « Le délégué syndical ». Il nous faut d'ailleurs mettre l'accent sur un programme de formation qui

sera soumis à la prochaine réunion des représentants élus du SPQ. Toutefois, il faut admettre que nous ne pouvons tout faire en même temps avec les moyens dont nous disposons.

Il est important que certains d'entre vous s'impliquent davantage. Qu'il s'agisse d'acquérir les compétences nécessaires pour devenir formateur. Notez que nous avons deux confrères qui ont acquis la formation nécessaire pour donner le cours de base au niveau des régimes de retraite. La pensée magique n'existe pas. Il faut se relever les manches et s'impliquer. Si nous l'avons fait, vous pouvez le faire aussi. ***Solidairement tout est possible!***

En parlant de régime de retraite, on entend de plus en plus parler de régime à cotisation déterminée. Vous aurez d'ailleurs durant ce congrès à vous prononcer sur une résolution mandatant le SPQ afin de dénoncer cette tendance qui, si elle s'avérait, nous priverait de bénéfices importants à la retraite. Je peux vous assurer que nous mettrons tout en œuvre, avec comme toujours l'appui de la FTQ, afin de combattre ces modifications qui feraient bien l'affaire des employeurs.

Qu'il s'agisse des schémas de couverture de risques liés à l'application de la Loi sur la sécurité incendie, du dossier où, quatre pompiers doivent intervenir simultanément lors d'une intervention d'urgence, concernant un incendie de structure, des régimes de retraite, de la formation professionnelle, de la formation syndicale, des maladies professionnelles; nous défendrons nos droits. En ce sens, il m'apparaît

important que pour atteindre le maximum d'efficacité, nous développons un plan d'action qui devrait vous être soumis selon la structure que vous aurez choisie, et ce, d'ici la fin de l'année. En effet, il ne s'agit pas juste d'avoir des projets, il faut les développer et trouver les moyens de les réaliser. ***Solidairement tout est possible!***

Permettez-moi en terminant de vous remercier tous de m'avoir permis d'œuvrer au sein de notre organisation et d'avoir tenté, au meilleur de mes connaissances, de faire évoluer notre syndicat, accompagné par une équipe formidable. Cependant, le temps passe et personne n'est éternel. Je vous ai fait part de ce que nous sommes et où nous devrions aller. Il vous appartient de vous lever et de faire en sorte que votre syndicat, le *Syndicat des pompiers et pompières du Québec*, membre à part entière de la **Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec**, devienne encore meilleur. Pour ce faire, n'hésitez pas à vous y impliquer à fond, dans le but de servir nos consœurs et confrères pompières et pompiers. Nous devons être fiers collectivement, à juste titre, d'avoir bâti ce syndicat. Nous avons prouvé sans l'ombre d'un doute que ***Solidairement tout est possible!***

Bon congrès à tous!

A handwritten signature in black ink, reading "Gilles Raymond". The signature is fluid and cursive, with the first name "Gilles" and the last name "Raymond" clearly distinguishable.

Gilles Raymond
Président